

BULLETIN MUNICIPAL



Ces dernières semaines à Gausson

Malgré la pluie, les chasseurs, les parents d'élèves de l'école et les membres de l'association "Réapprendre le Pain" ont retroussé leurs manches pour confectionner des fagots pour le feu de la Saint Jean et la fête du pain.

L'école a aussi ouvert ses portes le vendredi 22 mars et le samedi 23 mars. Une bonne occasion pour les futurs élèves et leurs parents de découvrir les lieux et d'échanger avec les enseignantes sur les projets et le fonctionnement des classes.

Lundi 8 avril, la Structure Info Jeunes de Loudéac communauté est venue présenter le Conseil Communautaire des Jeunes auprès des élèves de CM1 et CM2, en présence de Mme Le Maire.



Comme tous les ans, le Foyer des Jeunes a tenu son assemblée générale le samedi 23 mars. Au cours de cette soirée, le bilan des actions de l'année dernière a été présenté et le nouveau bureau a été élu. Celui-ci est composé de :

- Présidentes : Justine Rebindaine et Lucille Le Touzic
- Trésoriers : Lisa Flageul et Arthur Pitel
- Secrétaires : Kylian Rebindaine et François David

Bravo à eux et à l'ensemble des jeunes pour ce bel engagement !



Le 26 mars, le comité d'organisation du comice agricole s'est réuni à la salle des fêtes de Gausson, sous la présidence de Michel Grosset. Les membres souhaitent que cette unique manifestation subsiste. Le prochain comice agricole aura lieu à Gausson, au Breuil, le samedi 17 août 2024.



MAIRIE DE GAUSSON
2 rue de la Fraternité-Gausson
02 96 28 72 13
mairie.gausson@orange.fr
www.mairie-gausson.bzh

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h-12h30 - Samedi : 9h-12h

Infos pratiques

Inscriptions sur la liste électorale : attention aux modifications d'adresse
Vous êtes inscrit sur la liste électorale de Gausson, mais au cours de l'année 2023, vous avez déménagé et changé d'adresse au sein même de notre commune ? N'oubliez pas d'avertir la mairie.



Trouvée une bague/alliance à "Caupé" - s'adresser à la mairie de Gausson.

Vous souhaitez faire paraître un article dans le bulletin ? Merci de déposer vos annonces avant le 5 mai, en mairie ou à l'adresse mail suivante : communication.gausson@gmail.com

Etat civil

NAISSANCE

Le 23 mars 2024 est né Dany, fils de Julien LE BRIS et Emilie CORDON, domiciliés à Gausson, 6 La Petite Lande.

Félicitations aux parents et bienvenue à Dany.

DECES

Les obsèques de Mme Monique MARSOIN, décédée le 11 avril à Plouguenast, à l'âge de 91 ans, ont eu lieu à Gausson le 16 avril.

A toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

Épicerie sociale



Une aide alimentaire sous forme d'épicerie sociale itinérante va bientôt voir le jour dans notre commune. Vous souhaitez bénéficier de cette aide ? Devenir bénévole ? Contactez votre mairie ou l'épicerie sociale au 06 81 46 71 00 / mail : epiceriesociale@ploeuclhermitage.bzh

Circuit transport scolaire 2024/2025

Les familles qui souhaitent la création d'un point d'arrêt doivent retirer un formulaire en Mairie. Les pièces à joindre au dossier sont : un courrier de demande, un plan de situation détaillé indiquant le point d'arrêt souhaité et si possible des photos. Le dossier complété est à déposer en Mairie dès que possible. Les demandes doivent être adressées à la Région avant le 31 MAI 2024.

Evènements à venir



VIDE TON GRENIER

L'APE de l'école organise un vide grenier, le DIMANCHE 28 AVRIL 2024 à la salle des fêtes de 9h à 18h.

Pour réserver votre emplacement, contactez Yann LE MAGUET 06 83 70 99 54 / lm.yann@hotmail.fr



COLLECTE DE JOURNAUX ET CARTOUCHES D'ENCRE APE DE L'ÉCOLE

La prochaine collecte de journaux et de cartouches d'encre aura lieu le SAMEDI 4 MAI de 10h à 12h, au garage de l'école.



MARCHE GOURMANDE

Pour la première fois de son histoire, le Foyer des Jeunes propose une marche gourmande à Gausson, le SAMEDI 4 MAI 2024 à partir de 12h. Uniquement sur inscription au commerce "Chez l'Ami" ou par message au 06 58 82 72 66 / 06 13 32 42 65.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Vous êtes cordialement invité(e) à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai qui se tiendra le MERCREDI 8 MAI 2024 à 11h au monument aux morts.

Rassemblement à la Mairie à 10h45. À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la salle des fêtes de Gausson.

Intercommunalité - Loudéac communauté



LE PASS' ENGAGEMENT

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le pass'engagement est un dispositif départemental financé par le Département des Côtes d'Armor, la CAF et Loudéac Communauté. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1er juin 2024.

En échange de quelques heures de bénévolat (minimum 2 heures par semaine) de septembre 2024 à juin 2025 dans des secteurs tels que l'aide aux personnes âgées et/ou handicapées, l'encadrement d'activités culturelles, sportives ou environnementales ou encore l'aide aux devoirs, les jeunes pourront recevoir une bourse allant jusqu'à 1 200€ pour financer un projet personnel et/ou professionnel qui n'a pas encore débuté.

Qui peut en bénéficier ? Tous les jeunes de 16 ans à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés en Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois.

Quel type de projet personnel/professionnel ? Permis de conduire, logement, formations BAFA ou musicale, achat d'une voiture...

Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site du département des Côtes d'Armor, à la Maison du département - Loudéac ou Structure Info Jeunes du CIAS de Loudéac Communauté.



ÉLECTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES 2024-2026

Le Conseil Communautaire des Jeunes de Loudéac Communauté va être renouvelé cette année. Les élections auront lieu le samedi 8 juin 2024 dans toutes les mairies du territoire de Loudéac Communauté, alors avis aux candidates et candidats !

Tu es né.e en 2013, tu habites sur le territoire de Loudéac Communauté et tu souhaites t'engager ? « Alors si tu veux faire bouger ton territoire, porte toi candidat jusqu'au vendredi 24 mai ».

« Tu es né.e en 2013 ou 2014 ou tu es en classe de CM1 ou CM2, viens voter le samedi 8 juin de 10h à 12h dans ta mairie »

Structure Info Jeunes (SIJ) - CIAS / Loudéac communauté – sij@loudeac-communaute.bzh – 06 17 36 68 90

Extrait Conseil Municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2024

► LOI APER - CONCERTATION PUBLIQUE

La loi APER du 10 Mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes définissent des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des énergies renouvelables s'implanter.

La Commune a établi une cartographie exhaustive des sites potentiels, les habitants de la Commune ont jusqu'au 1er mai 2024 pour faire remonter leurs remarques selon les modalités suivantes :

* par registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5268>

► EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

- En section de Fonctionnement

Dépenses : 481 793.14 €

Recettes : 575 569.23 €

Soit un excédent de 93 776.09 €

- En section d'investissement

Dépenses : 205 636.76 €

Recettes : 112 382.55 €

Excédent 2022 70 251.51 €

Soit un déficit de 23 002.70 €

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

(Mme le Maire n'a pas pris part au vote.)

► EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU LOTISSEMENT « LE VERGER D'ANTAN »

- En section de Fonctionnement

Dépenses : 63 076.22 €

Recettes : 63 076.02 €

Soit un déficit de 0.20 €

- En section d'investissement

Dépenses : 63 076.02 €

Recettes : 67 580.00 €

Soit un excédent de 4 503.98 €

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

(Mme le Maire n'a pas pris part au vote.)

► COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - EAU :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2023 :

- En section d'exploitation Eau :

Les dépenses sont de 100 453.69 €.

Les recettes sont de 86 544.97 €.

Excédent 2022 : 31 846.47 €

Soit un excédent de clôture de 17 937.75 €

- En section d'investissement Eau :

Les dépenses sont de 10 543.00 €.

Les recettes sont de 27 104.78 €.

Excédent 2022 : 106 711.73 €

Soit un excédent de clôture de 123 273.51 €.

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 ont été adoptés à l'unanimité.

(Madame Le Maire n'a pas pris part au vote.)

► AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023:

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2023 en section d'Investissement du Budget 2024 soit 93 776.09 €.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2024

► VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024 :

Au vu de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, sachant que les bases prévisionnelles 2024 augmentent de 3.9 % (vote de l'Etat). Mme Le Maire rappelle les taux des 3 taxes : 35.96 % : taxe foncière bâtie, 67.28 % : taxe foncière non bâtie, 14.39 % : taxe habitation sur résidences secondaires, et propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux pour 2024, à savoir :

- Foncier non bâti : 67.28 %
- Foncier bâti : 35.96 %
- Taxe Habitation : 14.39 %

Produit total 201 340 auxquels s'ajoutent 14 483 effet du coefficient correcteur et les allocations compensatrices 5 984.

► VOTE DU TAUX DE FONGIBILITÉ 2024 :

Mme Le Maire propose aux membres du Conseil de le voter à l'identique de celui de 2023, à savoir : faculté de déléguer à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédit de chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (ch 12) devant faire l'objet de décisions modificatives).

Le conseil décide de valider le taux de 7.5 %.

► BUDGET DE LA COMMUNE 2024 :

Le Budget de la Commune 2024 a été proposé au Conseil Municipal.

Il s'équilibre à la somme de

- 591 414 € en section de Fonctionnement
- 317 979 € en section d'Investissement.

Après examen, le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

► BUDGET 2024 – EAU :

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote à l'unanimité du budget 2024 qui s'équilibre :

- En section d'exploitation à 119 135 €

- En section d'investissement à 151 235 €

► BUDGET 2024 – LOTISSEMENT « LE VERGER D'ANTAN » :

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote à l'unanimité du budget 2024 qui s'équilibre :

- En section d'exploitation à 78 541.22 €

- En section d'investissement à 78 536.22 €